

Berne, le 31 août 2017

Fédéralisme et compétitivité en Suisse

Conférence de presse à l'occasion de la publication de l'étude de Lars P. Feld et Christoph A. Schaltegger
Note d'allocution de Benedikt Würth, conseiller d'État, président CdC

Mesdames, Messieurs,

L'étude de Lars P. Feld et Christoph A. Schaltegger confirme ce que la recherche sur le fédéralisme laissait déjà supposer : les structures fédérales de la Suisse procurent bien des avantages à son économie. Fruit du long processus historique qui a permis d'édifier le pays du bas vers le haut, notre État fédéral se distingue par la grande autonomie dont jouissent les entités qui le constituent. Autre trait marquant : l'autonomie des cantons et des communes dans l'accomplissement de leurs tâches et la gestion de leurs finances suscite une saine concurrence pour offrir les meilleures prestations. Or, tout modèle basé sur la concurrence doit être encadré : la prééquation financière et l'harmonisation fiscale formelle jouent ce rôle. Concurrence, solidarité et subsidiarité sont en équilibre dans un État fédéral.

Le fédéralisme ne déploie pleinement ses effets que si les échelons inférieurs de l'État ont les coudées franches pour gouverner, suffisamment de sources de financement et qu'ils peuvent décider de l'affectation de leurs recettes. Les avantages de ce modèle sont la proximité du citoyen, des prestations publiques adaptées aux réalités locales, l'innovation et l'efficacité stimulées par la concurrence et une participation citoyenne plus étendue. Telles sont les clés de la réussite de notre pays.

La Suisse ne saurait cependant se reposer sur ses lauriers, car le fédéralisme est l'objet de pressions toujours plus fortes. Permettez-moi de distinguer trois problématiques au regard de la compétitivité :

1) La centralisation mine le fédéralisme

Le fédéralisme repose sur le principe de subsidiarité, qui veut que les prestations publiques sont assurées par l'échelon institutionnel le plus bas. Trouver des solutions sur place, c'est par exemple mettre en place un cadre adéquat qui réponde aux besoins de l'économie régionale. L'étude de Feld et Schaltegger montre quel parti en tirer pour l'économie dans son ensemble.

Néanmoins, la tendance centralisatrice s'amplifie. À tout propos, ou presque, on en appelle à réglementer et à rechercher une solution homogène. Avec pour conséquence de nouvelles compétences transférées à la Confédération à coup de dispositions constitutionnelles, et l'extension de ses compétences, alors qu'elle en exerce déjà beaucoup (politique énergétique, aménagement du territoire, etc.). On assiste ainsi à un assèchement du fédéralisme et de sa diversité, qui relègue les cantons au rang de simples organes d'exécution.

2) L'enchevêtrement des tâches dilue les responsabilités

La réforme de la RPT a changé le visage du fédéralisme en Suisse. Elle a entraîné un désenchevêtrement des tâches et des financements, renforçant ainsi le rôle respectif de la Confédération et des cantons. Les instruments péréquatifs non affectés se sont substitués au système des subventions, à affectation obligatoire. Au principe de subsidiarité est venu s'ajouter dans la Constitution le principe d'équivalence fiscale : unité de décision, de financement et d'utilisation des prestations. C'est sur ce dernier que repose principalement le bon fonctionnement du fédéralisme autodéterminé, auquel on doit une bonne part de notre réussite économique, comme il ressort de l'étude de Feld et Schaltegger.

Néanmoins, malgré la RPT, on voit apparaître de nouveaux enchevêtements de tâches. Les problèmes sont connus : des responsabilités mal définies aboutissent à des incitations non souhaitables, à un accroissement du volume des prestations et à des transferts de charges au détriment des autres échelons institutionnels. Résultat : les domaines politiques concernés sont de plus en plus difficiles à piloter et les coûts prennent l'ascenseur (à l'exemple des prestations complémentaires).

3) Les transferts de charges menacent l'autonomie des cantons

La Constitution oblige la Confédération à respecter l'autonomie des cantons. Elle doit leur laisser des sources de financement suffisantes et contribuer à ce qu'ils disposent des moyens financiers nécessaires pour accomplir leurs tâches. Comme le montre l'étude de Feld et

Schaltegger, l'autonomie, tout particulièrement financière, des cantons et des communes est un facteur de réussite économique.

Néanmoins, la répartition des charges entre les différents échelons de l'État a joué en défaveur des cantons ces dernières années. Dans la foulée de l'introduction de la RPT en 2008, les cantons ont vu se multiplier les transferts de charges financières dans des domaines coûteux, ouvrant parfois des brèches pratiquement impossibles à colmater (nouveau financement hospitalier et des soins, par ex.). De plus, la Confédération a tendance à accroître la densité normative, augmentant d'autant la charge qu'implique la mise en œuvre, en termes de ressources financières et de personnel. L'autonomie dont jouissent les cantons dans l'accomplissement de leurs tâches s'en trouve réduite.

Bilan

L'étude publiée à l'occasion des 50 ans de la Fondation ch doit servir de point de départ à un débat éclairé sur l'avenir du fédéralisme en Suisse. Elle montre l'influence positive du fédéralisme sur la compétitivité de la Suisse. Centralisation, enchevêtrement des tâches et transferts de charges aux cantons (et aux communes) mettent notre fédéralisme en péril. Il en va de notre système politique, mais aussi de notre position d'excellence dans la compétitivité internationale.

Ces prochains mois, les cantons en débattront avec le Conseil fédéral, les membres du Conseil des États et les dirigeants des partis gouvernementaux, avant d'intégrer ces réflexions dans les projets en cours, en particulier le réexamen prévu de la répartition des tâches Confédération - cantons. La Suisse ne saurait se passer de l'engagement de tous ses acteurs politiques si elle veut profiter, encore dans 50 ans, des atouts de son fédéralisme.

eit